



Comité de Quartier Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 23 février 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Céline BODET : Éluée référente du quartier (absente-excusee)

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier

Michel BARRERE : Correspondant du quartier

Était également présente :

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
c-bodet@oloron-ste-marie.fr
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 30 personnes

1) Introduction :

Remerciements aux participants pour cette 2^{ème} réunion du quartier (30 personnes).
La réunion débute par la présentation des réponses faites sur le rapport du 17 novembre 2021.
Des précisions complémentaires sont apportées en fonction des remarques.

2) Questions / Réponses :

Point 29 : Rue Tristan Derême

Il manque le panneau de signalisation de la vitesse dans cette rue qui est limitée à 30km/h. Il y a seulement un panneau à hauteur du passage piéton.

Réponse : Pas de panneau supplémentaire prévu.

Point 30 : Parking Baraban

Un participant fait une demande qui ne concerne pas particulièrement le quartier Sainte-Marie. Il demande l'utilisation et l'accès aux places de parking qui se trouve après la barrière au bas des escaliers (Ketty Lapeyrette) pour les personnes à mobilité réduite. Il évoque le projet d'un ascenseur à cet endroit – à voir avec le Directeur des Services Techniques pour information précise sur ce projet : Emplacement en copropriété ? Projet réalisable ?

Réponse : Les places de parking sont privées et appartiennent aux habitants de la résidence à côté.

Le projet d'ascenseur est proposé au budget 2022.

Point 31 : Concerne tout le quartier

Dans quelques rues, il y a de la végétation qui dépasse largement sur les trottoirs, déjà étroits. Un rappel peut-il être fait aux propriétaires concernés afin qu'ils fassent le nécessaire pour tailler les haies ?

Réponse : Un article pour rappeler les obligations de chacun sera dans le prochain magazine de la Ville. Les services techniques adresseront, si nécessaire, un courrier aux usagers.

Point 32 : Rue St Grat

Entre la Cathédrale et les Oustalots, la rue est étroite du fait du stationnement des véhicules côté droit. Les piétons prenant le trottoir de droite sont protégés par ces véhicules. En revanche, les piétons prenant le trottoir de gauche risquent de prendre un coup de rétroviseur. D'autant plus que les véhicules montent sur les avaloirs de pluie.

Le comité propose de limiter cette rue à 20km/h.

Réponse : L'ensemble du centre-ville est limité à 30km/h. Une proposition de limitation de certaines voies à 20km/h peut être proposée dans le cadre des circulations vélos et piétons.

Point 33 : Rocade

Régulièrement, des poids lourds sont stationnés sur la piste cyclable à hauteur du Gamm Vert et de Marie Blachère (arrêt pour achat casse-croûte). Bien qu'ils mettent les feux de détresse, le danger semble important.

Réponse : Cette information a bien été transmise au service Police Municipale de la Ville.

Point 34 : Rue des trams

a) Danger au niveau du rond-point : des véhicules s'arrêtent au milieu du giratoire pour laisser passer les piétons.

Réponse : La priorité piétonne fait partie du code de la route.

b) Manque de visibilité à la sortie de la rue Gino Valatelli causé par la hauteur du mur à l'entrée du lotissement Coligny.

Réponse : Il est compliqué de faire baisser la hauteur du mur. Dans le projet de circulation douce (vélos), la rue des trams sera traitée. Il faut prévoir de faire ralentir la vitesse d'arrivée sur le giratoire.

c) Demande de modifier la hauteur du panneau stop, Place Danguzan. Il manque de visibilité. Le marquage au sol manque également de visibilité.

Réponse : Marquage fait. Pas de modification de panneau prévue (hauteur réglementaire).

Point 35 : Rue Georges Brassens

Deux passages piétons dans cette rue – un à chaque extrémité.

Est-il possible d'ajouter un passage piéton ?

Réponse : Il y en a un au carrefour avec la rue Pierre Daguerre.

Point 36 : Rue Pierre Daguerre

Même problème que la rue Georges Brassens ; est-il possible d'ajouter un passage piéton ?

Réponse : Passage piéton ajouté.

Point 37 : Route de Bayonne

Absence de marquage sur cette route.

Réponse apportée lors de la réunion : Les services sont dans l'attente d'une météo favorable pour effectuer les travaux de peinture.

Point 38 : Rue de la Hourquette

a) Suite aux travaux, le passage piéton a été supprimé.

Réponse : Le passage piéton a été remis.

b) Absence de plaque de rue (nom de la rue).

Réponse : La plaque a été installée.

Point 39 : Rue Simin Palay

La balayeuse ne peut pas passer sur les trottoirs. Quelle solution pour le nettoyage ? (côté petit place au rond point en face du magasin de location de matériel).

Réponse : La placette sera bitumée avant l'été pour faciliter l'entretien.

Point 40 : Place F. Patie

De nombreuses poubelles sont déposées au pied d'un container, devant une habitation au fond du lotissement, et ne sont pas ramassées.

Réponse : Jérôme CAMALOT, Responsable Collecte du SICTOM, s'est rendu sur place. Aucun dépôt constaté ; les poubelles avaient été ramassées par les équipes de collecte.

Point 41: Gabarn

Dépôt sauvage en haut du Gabarn.

Réponse : Pas de dépôt visible sur le domaine public – vu à la visite du 1^{er} avril 2022.

Point 42 : Rue des Oustalots

a) Il y a une maison en ruine au niveau du nouveau rond-point rue des Oustalots. La végétation y est importante. Cette maison se situe près de la Cathédrale (site classé). Aucune obligation d'entretien ?

Réponse : Un courrier a été adressé aux propriétaires.

b) Il y avait un projet d'ouverture de rue pour rejoindre la rue Pierre Daguerre. Toujours en cours ?

Réponse : Les terrains ont été acquis par la commune dans la possibilité de créer une voie. À ce jour, rien n'est lancé ni en cours. Une réflexion avec les élus est envisagée afin de voir quel projet pourrait être réalisé.

Point 43 : Cathédrale

a) Signalement d'une fissure du mur, côté maison de retraite.

Réponse : Cette information a bien été prise en compte par les services techniques et est suivie.

b) Un vitrail a été enlevé, côté rue St Grat. La réparation est-elle en cours ?

Réponse : La réparation a été proposée au budget.

Point 44 : Bassin d'eau zone commerciale – derrière lotissement Darmaillacq

Bassin de rétention d'eau incendie

Extrait information trouvé sur le site « INTERALLIANCE » - Document technique D9A

Mise en conformité en rétention des eaux d'incendies

Le risque incendie, premier risque industriel

La France compte plus de 500 000 sites ICPE – Installation Classés Pour l'Environnement – dont 1379 sites Seveso (sites industriels fabricants ou exploitants des produits dangereux ou toxiques). Parmi les premiers risques industriels, les incidents d'incendies arrivent à 59% selon une étude réalisée en 2019 par le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI).

Éviter la pollution des sols

C'est une des graves conséquences des incendies industriels : la pollution de l'environnement par les eaux d'extinctions salies par les produits chimiques. Si elles ne sont pas confinées, ces eaux sales rejoignent les réseaux pluviaux ou les fleuves et rivières souvent situés à proximité, s'écoulent dans les sols contaminant ainsi les nappes phréatiques. Le confinement de ces eaux sales permet qu'elles soient, dans un second temps, pompées et traitées à l'extérieur.

Ce bassin réglementaire, installé sur une propriété privée, devait être entretenu régulièrement. Aujourd'hui toujours rempli d'eau stagnante, envahi par la végétation, avec comme conséquence une population de rats (proche des maisons du lotissement), sans parler des moustiques et autres insectes.

a) Qui doit intervenir pour l'entretien et le contrôle de ce bassin afin de supprimer toutes ces nuisances ?

Réponse : Il s'agit d'une propriété privée. Un courrier a été envoyé au propriétaire concernant la gestion et l'entretien.

b) À noter :

- aucune indication sur l'utilisation de ce bassin
- pas bien sécurisé / clôture ouverte

Réponse : Il s'agit d'une propriété privée. Un courrier a été envoyé au propriétaire.

Point 45 : Espace Danguzan

Le comité propose l'aménagement de l'espace Danguzan, qui est fréquenté par des personnes âgées. Malgré la présence de bancs, ce coin n'est vraiment pas « top » pour ces personnes. Le « truc » en ferraille est affreux. Est-il possible de créer un petit jardin médiéval, en plus des arbres qui ont été plantés ? Le projet est-il en cours ou à l'étude ?

Réponse : Une ligne budgétaire a été inscrite pour créer une petite gloriette qui servira d'abris au groupe de personnes du quartier et permettra d'enlever la treille tout en maintenant la main courante. Site difficile d'entretien du fait des nombreuses déjections canines.

Point 46 : Devant LIDL – garage Haurat – point vert

L'entretien des espaces verts est-il fait par la Mairie ? Travail en partenariat ?

Réponse : L'entretien est effectué par le Garage Renault dans la mesure où la pelouse est occupée par le stationnement de leurs véhicules.

Point 47 : Baccarau

Le banc installé en bas de Baccarau pour le repos des promeneurs a été rapidement volé.

Réponse : Cette remarque a bien été prise en compte par les services techniques.

Point 48 : Oies de la mielle

Obligation de garder les oies fermées suite à la grippe aviaire dans la région. Une oie aurait été volée – plus facile à prendre étant enfermée.

Réponse : Cette remarque a bien été prise en compte par les services techniques.

3) Informations :

Propreté de la ville :

- Déjections canines : retour sur la décision réglementaire mise en place depuis le 1^{er} janvier 2022 : une amende de 178 euros est mise lorsqu'un propriétaire de chien ne ramasse pas les déjections de son canidé (68 euros d'amende + 110 euros de nettoyage).

La prévention est toujours en cours, avec la distribution des sacs et les affiches en ville.

- Présence de nombreux mégots, masques en ville. Toujours le même problème d'incivilité. Il est plus facile de jeter sur la rue. Les cendriers de voitures sont également vidés sur les parkings. Il n'y a plus aucune limite dans certains endroits. Présence de dépôts sauvages même en ville. Il est difficile de trouver les pollueurs.

- Un accord particulier avec le Macdonald's qui a mis une poubelle « M D » à disposition. Il semble qu'elle soit bien utilisée.

- Des bancs ont été installés près du château d'eau, chemin de la gravette et à Bacarro pour le repos des promeneurs. Celui de Baccarau a été rapidement volé (cf point n°48).

- Remarque : un chien se promène régulièrement seul dans le quartier.

Formation EIS (Évaluation Impact Santé) :

Intervention du participant inscrit à cette formation.

Dans le cadre des projets de réaménagement du centre ville d'Oloron, la municipalité a proposé de participer à cette formation.

Formation de 2 jours très intéressante – implication des élus – responsables des services – DGS. Explications précises et détaillées sur cette formation avec conseil important de ne pas hésiter à s'inscrire pour prochaines formations.

Remerciement de Marie-Lyse BISTUÉ pour ce témoignage et information sur un calendrier « ateliers » avec intervention des formatrices en comité de quartier, en fonction du calendrier de l'avancée de l'étude.

Boulevard François Mitterrand – contre allée face au lycée :

Suite à la visite sur place des élus et du Directeur des Services Techniques de la Mairie, un projet a été remis aux participants lors de la réunion, pour présentation du changement de circulation. Après une longue concertation et accord, une proposition a été retenue.

À titre expérimental, cette proposition sera mise en place pour une durée de 3 mois. Un point sera fait à la suite de ces 3 mois pour modifications si nécessaire et/ou validation.

Détail de projet contre l'allée - circulation apaisée 20km/h :

- sens unique pour la circulation, après le parking de la papeterie jusqu'à la priorité au Boulevard François Mitterrand.
- 1^{er} stop au croisement rue Honoré Baradat : prioritaire. Sortie de cette rue : interdit de tourner à gauche vers la papeterie.
- 2^{ème} stop au croisement rue Maurice Ravel : prioritaire. Sortie de cette rue : interdit de tourner à gauche vers la papeterie.
- Pour ces deux rues : obligation de faire le tour par le rond point du Tibet pour reprendre le Boulevard François Mitterrand vers l'entrée du Lycée – rond point Jean Moulin.
- Réaménagements pour modifications des parkings actuels (stationnements gênants).
- Les clients garés devant la papeterie pourront repartir vers la rue de la Pistole pour rejoindre le rond-point (pas de sens interdit pour cette petite partie de rue).
- Voie piétonne et cycliste matérialisée le long de cette rue – voie autorisée dans les deux sens.
- Voir les propriétaires concernant l'entretien des haies pour meilleure visibilité.

Pigeons en liberté :

Un communiqué a été envoyé à la presse, par le service communication de la Mairie, le 9 février dernier, afin de rappeler la loi interdisant de les nourrir.

Comité de quartier :

Les réunions du comité seront fixées le 3^{ème} mercredi du mois, à 20h30 – tous les 2 mois.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 20 avril 2022 à 20h30 à l'ancienne mairie